



Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels et collectifs

Conseil de février

Propositions de la mission Plantons 1 million d'arbres

Rappel du dispositif

Le dispositif est ciblé sur l'ensemble de l'habitat collectif qu'il relève de copropriétés privées ou de bailleurs sociaux de Bordeaux Métropole ainsi que sur les espaces collectifs des lotissements en copropriétés horizontales, gérées en association syndicale libre.

L'aide financière de la Métropole est de 30% des coûts éligibles

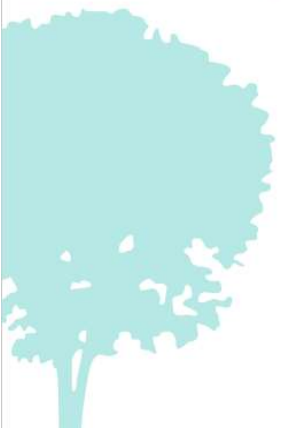
Bonifications possibles:

+ 10% si le projet comporte plus de 50 % de plants ligneux labellisés

« végétal local »

+ 10% si l'espace concerné est ouvert au public

L'aide est plafonnée à 100 000 € par projet





Résidence Léon Blum – Bordeaux Aquitanis (1/2)

Description du projet

Requalification des espaces extérieurs de la résidence par:

- L'aménagement des entrées des halls
- La création d'espaces de convivialité
- La déminéralisation au profit des plantations
- La diminution de l'impact carbone (zone de compostage)
- Le remplacement d'espèces invasives et monospécifiques
- La limitation de l'impact visuel des voiries de défense incendie (création de terre-pierre engazonnée)

Dossier éligible



Résidence Léon Blum – Bordeaux Aquitanis (2/2)

Nature des dépenses éligibles:

Plantation de:

- 30 arbres tiges 14/16 à 18 /20
- 17 cépées en 200 / 250
- 35 baliveaux en 200 / 250
- Arrosage
- Travail du sol

Montant de l'investissement: 190 971,14 € TTC

Taux d'aide proposé: 40% du montant éligible

(bonification ouverture au public)

Montant de l'aide proposé: 76 388 €

Passage en conseil de février

Résidence Pleyel – Bordeaux Aquitanis (1/2)

Description du projet

Projet de requalification des espaces extérieurs de la résidence par:

- La préservation des arbres existants
- La déminéralisation des espaces
- La reprise des chemins piétons
- L'ouverture de l'espace vers le futur parvis de la bibliothèque
- La plantation d'arbres et d'arbustes

Dossier éligible



Résidence Pleyel – Bordeaux Aquitanis (2/2)

Nature des dépenses éligibles:

Plantation de:

- 7 arbres tiges 18/20
- 13 cépées en 250 / 300 à 350 / 400
- 189 m² d'arbustes
- 593 m² de vivaces

Montant de l'investissement: 328 018,81 € TTC

Taux d'aide proposé: 40% du montant éligible

(bonification ouverture au public)

Montant de l'aide proposé: 36 555 €

Passage en conseil de février





Résidence Zola– Bordeaux Aquitanis (1/2)

Description du projet

Projet de requalification des espaces extérieurs de la résidence par:

- La préservation des arbres existants
- La déminéralisation des espaces
- La reprise des chemins piétons
- L'aménagement d'une liaison douce entre le collège et la piscine
- La mise en place de bornes de collectes enterrées
- La reprise de l'aire de jeux
- La plantation d'arbres et d'arbustes

Dossier éligible



Résidence Zola – Bordeaux Aquitanis (2/2)

Nature des dépenses éligibles:

Plantation de:

- 35 arbres tiges 16/18 à 20 /25
- 14 cépées en 250 /300
- Travaux de désimperméabilisation
- Arrosage

Désimperméabilisation

zone Nord + 25%

zone Sud + 38 %

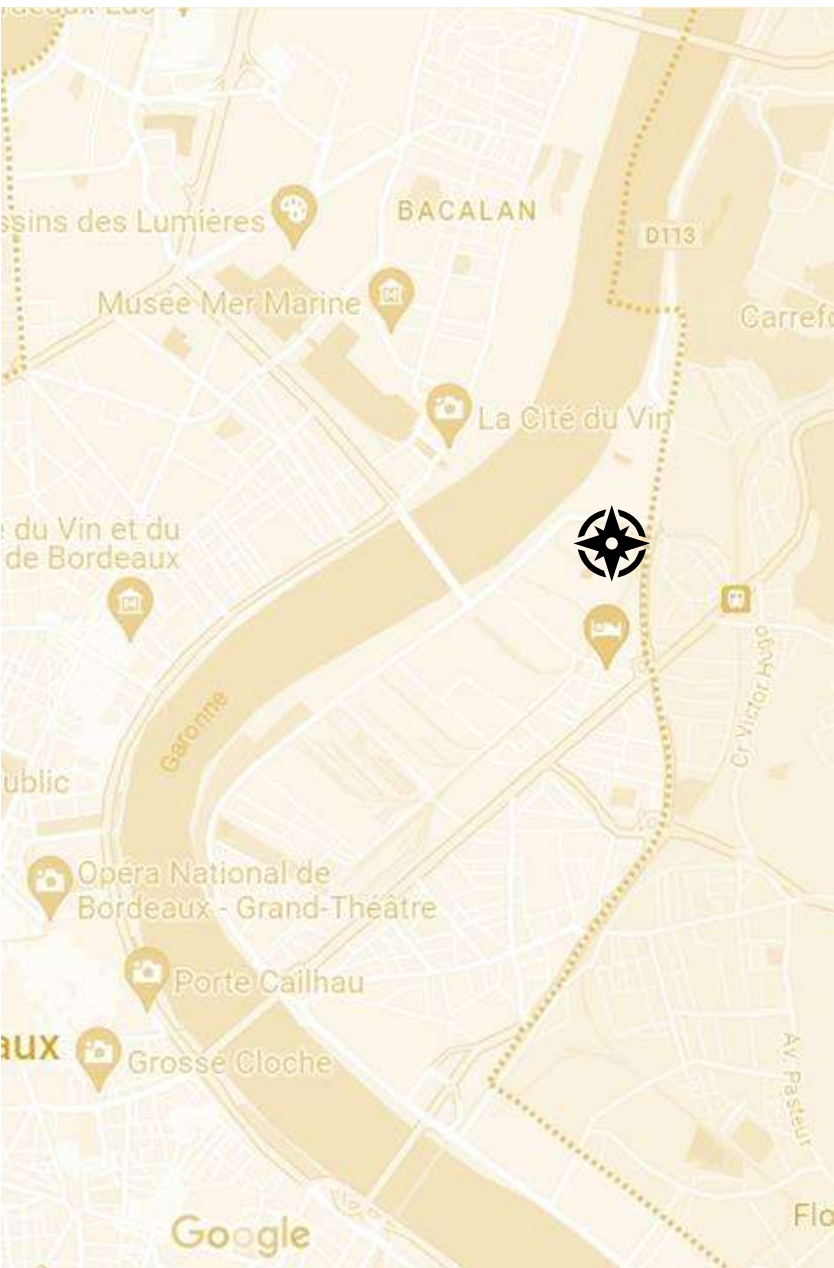
Montant de l'investissement: 213 102,62 € TTC

Taux d'aide proposé: 40% du montant éligible

(bonification ouverture au public)

Montant de l'aide proposé: 85 241 €

Passage en conseil de février



Résidence Brazza Nord – Bordeaux Cdc Habitat (1/2)

Description du projet

Au sein de la parcelle C12, les aménagements prévus prolongent le paysage environnant et créent un continuum paysager à l'échelle de la lanière verte du Levant, de la Place Germaine Tillion, et des rues avoisinantes.

Dans ce cadre, le projet adoptera une stratégie de verdissement de la parcelle, en résonance avec les futures grandes allées boisées de Brazza. L'idée étant de tisser ainsi une trame végétale commune avec le paysage alentour sans perdre la singularité de l'îlot.

La parcelle est revégétalisée par la plantation de bouquets d'arbres en futaie, dispersés sur les espaces de pleine terre

[Dossier éligible](#)



Résidence Brazza Nord – Bordeaux Cdc Habitat (2/2)

Nature des dépenses éligibles:

164 arbres tiges 16/18. 18/20. 20/25

1245 arbustes

4151 vivaces

16604 plantes tapissantes

684 m² de prairie

Montant de l'investissement: 515 506,20 € TTC

Taux d'aide proposé: 40%

(bonification ouverture au public)

Montant de l'aide proposé: 100 000€

(le plafond d'aide de 100 000€ a été appliqué)

Passage en conseil de février

Hameau Marsillon – Ambarès Clairsienne (1/2)

Description du projet

Le parti pris paysager consiste à préserver et mettre en valeur les masses végétales repérées sur le site.

L'implantation des bâtiments respecte les arbres existants. Le site accueille des logements locatifs et des logements en accession.

Parallèlement aux voies de dessertes des venelles traversantes distribuent les arrières de jardins.

Des placettes jardins et des parkings végétalisés s'ajoutent aux plantes grimpantes des façades des constructions.



Hameau Marsillon – Ambarès Clairsienne (2/2)

Nature des dépenses éligibles:

Analyses écologique
Etude hydrologique
Etude pollution des sols
Arrosage
Animation
8 arbres tiges
8 cépées
523 arbustes
1664 plants micro-forêt
33 fruitiers
4201 vivaces

Montant de l'investissement: 194 124, 33 €

Taux d'aide proposé: 50 %

(bonification végétal local + ouverture au public)

Montant de l'aide proposé: 97 062,33 €

Passage en conseil de février



Résidence Parc d'Athys – Pessac Copropriété (1/2)

Description du projet

Le parti pris est de rendre la structure végétale "naturelle" en évitant les sur-tailles actuelles. La palette végétale riche varie avec ses hauteurs, formes, teintes, et floraison. Les aménagements sont visibles de la rue, ils rythment les surfaces horizontales des bâtiments.

Des îlots de verdure se forment pour agrémenter la vie des résidents. Les arbres et arbustes apparaissent au-dessus des espaces de prairie

Dossier éligible



Résidence Parc d'Athys – Pessac Copropriété (2/2)

Nature des dépenses éligibles:

32 Arbres

569 Arbustes

160 Couvres-sol

55 Plantes grimpantes

Plans topographiques

Conception

Travaux de désimperméabilisation

Montant de l'investissement: 110 946,36 € TTC

Taux d'aide proposé: 40% du montant éligible
(bonification végétal local)

Montant de l'aide proposé: 44 378,54€

Passage en conseil de février





Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels et collectifs

Nombre de dossiers proposés: **6 dossiers**

Montant total d'attribution proposé pour le conseil de février: **439 624,87€**